

REVISION RLP VILLE DE DRAGUIGNAN

REUNION CONCERTATION PPA Juillet 2020

Compte rendu du 3 juillet 2020

Personnes présentes / absentes (voir fiche ci-jointe)

Mme ADOUX-COPIN, adjointe au Maire présente un point sur la révision du RLP de Draguignan. La première phase a été consacrée à la présentation du diagnostic et des enjeux.

Nous terminons la phase 2 qui concerne la projet de RLP. Elle souligne l'importance de ce dispositif réglementaire.

Mme Hénia BAHRI, notre bureau d'étude présente le projet de RLP, avant délibération pour arrêt RLP a u prochain Conseil Municipal prévu le 17 juillet 2020.

Après un rappel de la phase I qui a vu la démonstration du diagnostic et des enjeux Elle indique la méthodologie de travail.

Le enjeux sont : - environnement, le cadre de vie, paysage
- économiques

Le zonage a été réalisé en compatibilité avec le PLU. Elle souligne l'importance de la zone 1 et 2.

La publicité est préservée uniquement en zone 4 et 5.

Les zones ont été définies en fonction des enjeux économiques et environnementaux.

Le format 12 m² est autorisé dans le R.N.P. Pour les dispositifs numériques maximum autorisé.

Le soutien économique des commerces en centre ville n'est pas réalisé en totalité par l'affichage publicitaire.

La Commune de Figanières attire l'attention sur les pré enseignes situés hors agglomération.

Mme BAHRI indique que les pré enseignes dérogatoires autorisés hors agglomérations concernent les produits du terroir.

Fin de séance.